

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du 16 JUIN 2003
enregistré le 16 JUIN 2003
sous le numéro 03.066

ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
du cinéma *L'Ambiance*
à SENONCHES (Eure-et-Loir),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 8 avril 2003;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le cinéma *L'Ambiance*, à SENONCHES (Eure-et-Loir), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa parfaite homogénéité et sa représentativité des cinémas des années 50.

.../...

ARRETE

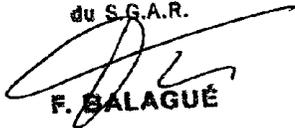
Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, le cinéma *L'Ambiance*, situé à SENONCHES (Eure-et-Loir), 8 et 10, rue de Flandres-Dunkerque, sur la parcelle numéro 868, d'une contenance de 11 a 24 ca, figurant au cadastre section A, et appartenant à la commune de SENONCHES (Eure-et-Loir) identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 212.803.738, par acte passé devant Maître Chamfrault, notaire à SENONCHES (Eure-et-Loir), le 26 septembre 1975, publié au bureau des hypothèques de CHARTRES (Eure-et-Loir), le 21 octobre 1975, volume 3327, numéro 1.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée à Monsieur le ministre chargé de la Culture et sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 16 JUIN 2003

Pour ampliation
Le Directeur Administratif
du S.G.A.R.


F. BALAGUÉ



Le préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Signé : Jean-Pierre LACROIX

ATTESTATION RECTIFICATIVE

Arrêté portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 16 juin 2003, du cinéma *L'Ambiance* à Senonches (Eure-et-Loir) déposé le 10 novembre 2003, sous le n°2003 D 07479 volume 2003 P, numéro 04594.

Suite à la notification préalable à un rejet de formalité en date du 21 novembre 2003, Monsieur Michel CHALAUX, directeur régional des affaires culturelles du Centre, demeurant 6, rue de la Manufacture, à ORLEANS (Loiret), atteste qu'il y a lieu d'apporter aux documents déposés la rectification suivante :

Article 1^{er}, lignes 7 et 8 : publié au bureau des hypothèques de DREUX (Eure-et-Loir) et non au bureau des hypothèques de CHARTRES (Eure-et-Loir).

Je soussigné Michel CHALAUX, directeur régional des affaires culturelles du Centre, demeurant 6, rue de la Manufacture, à ORLEANS (Loiret), certifie que la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription. Je certifie que l'identité complète de la commune dénommée dans le présent document telle qu'elle est indiquée à la page 2, article 1^{er}, lignes 4 à 9, et dans la notification de cause de rejet, m'a été régulièrement justifiée au vu de la situation au répertoire SIRENE de l'INSEE à la date du 16 juin 2003.

Dressé en deux exemplaires certifiés exactement collationnés.

A ORLEANS, le 24 novembre 2003

Pour le Directeur régional des affaires culturelles du Centre,
Le Conservateur régional des monuments historiques

Marc BOTLAN



2003 D N° 7969

Volume : 2003 P N° 4885

Publié et enregistré le 01/12/2003 à la conservation des hypothèques de

DREUX

Droits : ~~neant~~

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Le Conservateur des Hypothèques,

C. DERAÏN

En débet

Dû : Quinze Euros

